

COMMUNE D'ORMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°A2021-043, le Président de la métropole Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormes.

L'enquête se déroulera durant 33 jours, du 17 juin 2021 à 9h00 au 19 juillet 2021 à 17h30. Elle sera conduite par M. Christian BRYGIER, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet de la commune : www.ville-ormes.fr
- sur support papier, en mairie d'Ormes et au siège d'Orléans Métropole, siège de l'enquête

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête, soit à la mairie d'Ormes, soit au siège d'Orléans Métropole, ou les adresser par voie postale « à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse suivante : Mairie, 147 rue Nationale, 45140 Ormes ou à l'adresse électronique mairie@ville-ormes.fr

L'ensemble des observations et propositions du public formulées par courriel seront consultables sur le site internet d'Orléans Métropole, à l'adresse suivante : www.orleans-metropole.fr/urbanisme-habitat/plans-locaux-durbanisme-communaux

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Ormes lors des permanences suivantes :

- Le jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le samedi 03 juillet 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 19 juillet 2021 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ormes et au siège d'Orléans Métropole, pendant un délai d'un an à compter de la remise du rapport, soit 30 jours après la clôture de l'enquête. Ces pièces pourront également être consultées, dans les mêmes conditions que ci-dessus, sur le site internet de la commune www.ville-ormes.fr et d'Orléans Métropole.

Au terme de cette enquête, le conseil métropolitain approuvera le projet de révision du PLU de la commune d'Ormes. La décision sera affichée au siège d'Orléans Métropole et en mairie d'Ormes et publiée dans la presse.

Des informations sur le projet de révision du PLU peuvent être demandées durant l'enquête auprès du service urbanisme de la mairie d'Ormes (02.38.70.85.20).